

## PROCÈS-VERBAL DES TÉMOIGNAGES.

27 mars 1860.

J. P. O'Hanley, écr., arpenteur provincial, de la cité d'Ottawa, interrogé :

Quest. 1. Depuis combien d'années exercez-vous comme arpenteur provincial dans le Bas-Canada? — J'ai pratiqué six ans dans le Haut, et sept dans le Bas-Canada.

Quest. 2. N'est-ce pas en grande partie dans la contrée d'Ottawa? — Je puis dire entièrement.

Quest. 3. Quelle partie du pays avez-vous explorée? — Dans le Haut-Canada, les comtés de Prescott, Russell, Carleton et Renfrew. Dans le Bas-Canada, les comtés d'Argenteuil, Ottawa et Pontiac; en outre, j'ai exploré grand nombre des terres non arpentées.

Quest. 4. Pendant les sept années que vous avez exercé en qualité d'arpenteur, est-ce que tous les townships de ces comtés ont été arpentés? — Il y a encore des townships qui ne sont pas arpentés dans les comtés d'Ottawa et Pontiac, et un dans Renfrew. Dans Argenteuil, Pontiac, Ottawa et Renfrew, près de la moitié fut arpentée de mon temps.

Quest. 5. Les informations transmises au département des terres de la couronne par vous et par d'autres arpenteurs, dans la contrée d'Ottawa, ont-elles été généralement publiées? — Il n'y a jamais eu de rapports d'arpentages de townships de publiés, ni de rapports d'arpenteurs, si ce n'est dans deux cas que l'on a publié des rapports d'arpenteurs sur de grandes lignes d'exploration.

[*Par M. John Cameron.*]

Quest. 6. Avez-vous, pendant le temps que vous avez exercé en qualité de sous-arpenteur provincial, eu l'habitude de faire usage d'un cahier de campagne (*field book*) semblable par la forme à celui qui vous est maintenant exhibé? — Je tenais mon cahier de campagne original de la même manière que celui qui m'est maintenant exhibé; mais le système suivi au bureau des terres de la couronne était différent, et il nous fallait faire nos rapports d'après des formules imprimées qu'on nous fournissait.

Quest. 7. Pensez-vous que la forme du cahier de campagne que vous avez maintenant peut-être d'une utilité pratique aux colons, émigrants ou autres qui désirent choisir des terres? — Je suis d'opinion que c'est la meilleure manière de répandre des données pratiques, et de permettre au public de juger de la conformation physique du pays; c'est la forme la plus avantageuse de toutes celles qui ont été suivies jusqu'à ce jour.

[*Par le Président.*]

Quest. 8. Connaissez-vous des faits se rattachant à la colonisation de la contrée de l'Ottawa, qui pourraient aider le comité dans l'investigation qu'il poursuit? — Le premier obstacle à l'établissement de la rive nord de la rivière Ottawa est dû, selon moi, au manque de chemins, et au système très défectueux que l'on suit pour coloniser le Bas-Canada.

Quest. 9. Ces obstacles existent-ils aussi sur la rive sud de la rivière? — Non, pas au même point; le système, de ce côté de la rivière, est différent et bien supérieur.

[*Par M. Cameron.*]

Quest. 10. Croyez-vous que l'offre de concessions gratuites le long de la ligne des chemins de colonisation contribuerait à l'établissement de la contrée dans ces parties du pays, et aurait l'effet de la faire coloniser promptement par des émigrants ou autres? — Je suis d'opinion que les concessions gratuites sont excessivement avantageuses à l'établissement du pays, le long des chemins de colonisation ou dans les districts qui ne sont pas encore établis; je pense qu'il est impossible d'établir ce pays avec succès si l'on a recours à l'un de ces deux moyens — c'est-à-dire, soit en faisant des concessions gratuites, ou en reconnaissant et sauvegardant les droits des squatters. Le règlement que l'on vient d'établir et par lequel les droits des squatters sont abolis, est une mesure ruineuse.